

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2019 à 18h30 COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Personnes présentes : DELORT Francis – VILLETTE Patricia – GRANGER Bruno – VERGNE Maryline – DELPECH Guy – NIGOUL Thierry – PEYROUNY Bernadette – COMBY Fabrice – DUPUY Jean-Marie.

Personne absente : GAUTHIER Claudine, excusée.

Madame Maryline VERGNE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 12 mars 2019 : approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1/ Révision des loyers

Le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année au 1^{er} avril, le loyer de Monsieur Frédéric VALADE doit être révisé.

Le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation aux loyers pour l'année 2019.

2/ Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à l'identique pour 2019, sachant que le produit attendu pour 2019 est de 39 950.00 €, contre 38 933.00 € en 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux pour 2019 :

- Taxe d'habitation (TH) : 14.19 %
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 18.39 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 62.52 %

3/ Vote du compte administratif 2018

Guy DELPECH est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* **Dépenses** = 142 672.18 €

* **Recettes** = 149 029.62 € avec un résultat antérieur reporté de 22 331.60 €

INVESTISSEMENT :

* **Dépenses** = 84 346.27 € avec un résultat antérieur déficitaire de 21 581.22 €

* **Recettes** = 103 490.97 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2018.

Résultats du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 28 689.04 €

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 13 436.52 €

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 15 252.52 €

Affectation des résultats du compte administratif 2018

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 28 689.04 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 13 436.52 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 13 436.52 €

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 15 252.52 €

4/ Vote du budget primitif 2019

FONCTIONNEMENT :

* **Recettes :** Recettes réelles = 84 677.48 €

Report excédentaire de fonctionnement = 15 252.52 € **total = 99 930.00 €**

* **Dépenses :** **99 930.00 €**

INVESTISSEMENT :

* **Recettes :** 100 837.00 € + 2 500.00 € de RAR

Soit un **total de 103 337.00 €**

* **Dépenses :** 87 400.48 € + un déficit antérieur de 2 436.52 € + 13 500.00 € de RAR

Soit un **total de 103 337.00 €**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2019.

5/ Vote du compte administratif 2018 – assainissement.

Guy DELPECH est président de séance. Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

* **Dépenses** = 7 620.67 €

* **Recettes** = 9 075.76 €

INVESTISSEMENT :

* **Dépenses** = 7 436.45 € avec un résultat antérieur déficitaire de 1 306.90 €

* **Recettes** = 7 528.31 €

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le compte administratif 2018.

Résultats du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

=> Le résultat définitif excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 1 455.09 €

=> Le résultat définitif déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 1 215.04 €

Le résultat définitif d'ensemble est excédentaire d'un montant de 240.05 €

Affectation des résultats du compte administratif 2018

Considérant le résultat excédentaire de fonctionnement de 1 455.09 € et le besoin de financement de la section d'investissement de 1 215.04 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

=> Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) = 1 215.04 €

=> Report excédentaire en fonctionnement (002) = 240.05 €

6/ Vote du budget primitif 2019 – assainissement.

FONCTIONNEMENT :

* **Recettes :** Recettes réelles = 8 684.86 €

Report excédentaire de fonctionnement = 240.05 € **total = 8 924.91 €**

* **Dépenses :** 8 924.91 €

INVESTISSEMENT :

* **Recettes :** 8 769.95 €

* **Dépenses :** 7 554.91 € + un déficit antérieur de 1 215.04 €

Soit un **total de 8 769.95 €**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif 2019.

La séance est levée à 20h30